

Concours sur la coopération internationale

Règlement 2011-2012

1. Comité d'organisation

Le comité d'organisation du concours est désigné par la Fondation Eduki, alias Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération Internationale. Le comité coordonne l'organisation du concours et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement et statue sur les éventuelles demandes de dérogation.

2. Participants et inscription

Le concours est destiné aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire de l'école publique ou privée.

L'inscription se fait exclusivement à travers le site Internet du concours : www.eduki.ch/fr/concours.html

Le concours peut être réalisé individuellement, par groupe de 5 élèves ou par classe(s).

3. Thématique du concours 2011-2012 : Développement durable - produire et consommer à l'heure de Rio+20

Le concept de développement durable est largement admis depuis près de 20 ans pour faire face aux grands défis de la planète. Il s'agit d'un développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement viable.

Aujourd'hui, l'activité humaine a une influence directe sur l'état du monde tant au niveau social qu'environnemental. Chacun peut contribuer à réduire notre impact global. Nous invitons les élèves du secondaire à réfléchir comment, par la coopération internationale, nous pouvons améliorer notre mode de consommation et de production.

Au niveau international, en juin 2012, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) marquera un double anniversaire : 40 ans de la conférence de Stockholm et 20 ans du Sommet de Rio.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro consacre le concept de développement durable. 27 principes sont énumérés, trois conventions lancées (biodiversité, changement climatique et désertification) et un programme d'action pour le XXIème siècle (Agenda 21) est adopté par les 173 Etats présents.

En 2012, le Sommet permettra entre autres d'évaluer les progrès accomplis et d'affronter les nouveaux défis.

Pour vous aider, des références utiles sur la thématique sont à disposition sur le site Internet www.eduki.ch (définition de la coopération internationale, exemple du textile, dossier thématique, etc.).

4. Catégories

Les œuvres doivent être remises dans l'une des 5 catégories :

- A. Arts visuels
- B. Ecriture
- C. Reportage
- D. Travail de recherche / projet
- E. Oeuvre musicale

Les catégories sont subdivisées en trois tranches d'âge :

- Primaire
- Secondaire I : cycle d'orientation ou équivalent
- Secondaire II : post-obligatoire ou équivalent

5. Règles communes à toutes les catégories

- Les œuvres réalisées par les participant(e)s doivent être en lien avec la thématique proposée et mettre clairement en évidence le rôle de la coopération internationale en la matière.
- Chaque participant(e) s'engage à faire parvenir aux organisateurs une œuvre inédite. Il doit en être l'auteur et l'avoir réalisée dans les 12 mois qui précèdent la date limite de remise des travaux.
- Dans le cadre scolaire, les travaux devraient favoriser l'interdisciplinarité et la collaboration entre les enseignant(e)s.
- Les langues acceptées sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.
- Les références des sources extérieures (textes, photos, etc.) utilisées dans les œuvres remises doivent être clairement mentionnées.
- Les travaux doivent être remis sur le site Internet à l'exception des fichiers trop lourds.
- Chaque œuvre doit être accompagnée de la fiche technique à remplir en ligne.

Avertissement : Si le travail soumis au concours fait aussi l'objet d'une notation scolaire, les choix du jury ne tiennent en aucun cas compte de l'évaluation obtenue au sein de l'établissement scolaire du participant et réciproquement.

6. Règles spécifiques et format de remise des œuvres

I. ARTS VISUELS

a) T-shirt du développement durable

Les élèves imaginent leur t-shirt du développement durable soit :

- en le dessinant à l'aide du modèle disponible sur www.eduki.ch ;
- en le fabricant entièrement.

b) Format libre

Dessin, photo, sculpture, mode, design, peinture, etc.

Laissez libre court à votre imagination et à votre talent artistique pour nous proposer vos plus belles réalisations.

- Les œuvres doivent être remises sous forme de photo en format électronique (si possible JPG) sur le site Internet du concours.
- Leur version originale doit pouvoir être présentée, à la demande, au jury ou exposée lors de la remise des prix.
- Les meilleures réalisations seront exposées au Palais des Nations (ONU) durant le mois de juin 2012.

II. ECRITURE

a) « un message pour Rio »

Lors du Sommet de Rio en 1992, une jeune d'Alaska avait lu un discours destiné à mobiliser les décideurs présents sur place. 20 ans après, que souhaiteriez-vous dire aux décideurs pour qu'ils agissent rapidement et qu'ils tiennent les objectifs. Le message doit être de la même longueur que celui de 1992 (voir sur www.eduki.ch).

Les meilleurs messages seront lus et filmés lors de la remise des prix à l'ONU.

b) Genre libre

Essai, poésie, nouvelle, dissertation, etc.

Vous aimez l'écriture et le sujet vous inspire alors à vos plumes !

Hormis la richesse du vocabulaire utilisé, le jury tiendra également compte de la qualité de la présentation du travail.

III. REPORTAGES

Les reportages peuvent être écrits, audio ou audio-visuels.

Les sources extérieures doivent être clairement mentionnées (crédit photo, etc.).

A1 - Reportage écrit

Le reportage devra répondre aux critères suivants :

- contenir au minimum 6'000 caractères espaces compris.
- être remis en format A4 Word ou PDF sur le site Internet.

Le reportage écrit devra comprendre un ou plusieurs des éléments suivants : des interviews, des photos, des illustrations, des graphiques, etc. Le jury tiendra aussi compte de la qualité de la mise en page du travail, de la richesse du vocabulaire employé, du travail de réflexion, etc.

A2 - Reportage audio

Le reportage devra répondre aux critères suivants :

- durée : entre 3 minutes et 30 minutes au maximum.
- remis en format MP3 ou WMA sur le site Internet ou support DVD.

Le plan du montage doit être conçu par le participant. Les commentaires seront écrits et dits par le participant. Le reportage peut comporter un ou plusieurs des éléments suivants : interviews, micro trottoir, son d'archive, son d'ambiance.

A3 - Reportage vidéo

Le reportage devra répondre aux critères suivants :

- durée : entre 3 et 30 minutes au maximum.
- envoyé par courrier sur un support DVD ou à travers Internet.

Le plan du montage doit être conçu par le participant. Les commentaires seront écrits et dits par le participant. L'illustration musicale est autorisée (son d'ambiance), tout comme les effets (wipe, ralenti, transform, etc.). Le film comprendra un ou plusieurs des éléments suivants : plan large, gros plan, interviews, images d'archive, images illustratives du thème.

IV. Travail de recherche / projet

Travail de recherche ou idée développée pour atteindre un objectif de développement durable.

- Exercice de décentration : Vous pouvez par exemple faire une recherche en vous mettant à la place d'un individu (représentant d'un gouvernement, d'une ONG, d'une entreprise, d'un agriculteur, etc.) et être capable de prendre à votre compte son point de vue, vécu, pensée, etc.
- Avec des amis, une classe ou une école, vous avez une idée sur le thème de la consommation et de la production qui permettrait de trouver une solution à un problème.

V. Oeuvre musicale

- Durée minimale de 3 minutes et maximale de 15 minutes.
- Remise au format MP3 ou WMA sur le site Internet ou selon la taille du fichier sur support CD.

7. Remise des œuvres et délai de participation

Chaque œuvre doit être accompagnée d'une « fiche technique » présentant l'œuvre et la démarche suivie. Il s'agit d'un formulaire à remplir sur le site Internet du concours.

Les œuvres doivent être remises dans le format demandé avec la fiche technique complétée au plus tard le 15 avril 2012 à minuit.

8. Exclusion

Les travaux suivants seront exclus du concours : les travaux incomplets ou hors sujet,

- les œuvres comportant des propos diffamants, injurieux ou racistes,
- les œuvres plagiant ou copiant d'autres œuvres existantes.

9. Jury

Chaque catégorie est évaluée par un jury ad hoc composé de bénévoles disposant d'excellentes compétences dans la discipline concernée.

Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les membres du jury doivent s'abstenir d'évaluer des œuvres réalisées par des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels.

10. Critères d'évaluation

Les œuvres seront évaluées en tenant compte notamment de :

- la qualité de l'œuvre,
- l'originalité,
- l'investissement consenti,
- le lien avec la coopération internationale,
- l'effort de présentation,
- l'âge des auteurs,
- le nombre des auteurs.

11. Prix

Les meilleurs travaux de chaque catégorie se verront remettre un prix.

Des prix spécifiques sont prévus pour chacune des catégories.

Le jury peut renoncer à attribuer des prix s'il juge la qualité ou le nombre d'oeuvres insuffisants.

12. Résultats du concours et exposition des œuvres

La remise des prix aura lieu le 5 juin 2012 au Palais des Nations.

Tout ou partie des œuvres remises pourront être présentées lors de la remise des prix et à lors de l'exposition des œuvres qui se déroulera au Palais des Nations pendant le mois de juin 2012.

13. Droit d'auteur

Au titre de leur participation au concours, les participants reconnaissent à l'organisateur le droit de présenter et de diffuser librement et gratuitement les œuvres remises, notamment sur Internet, sous forme de publications ou dans le cadre d'expositions. L'organisateur peut aussi remettre les oeuvres à un tiers.

Les noms des auteurs des oeuvres présentées seront mentionnés explicitement.

14. Modification des modalités et acceptation du règlement

La participation au concours requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En participant au concours, le participant exprime son accord avec le règlement. Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par le comité d'organisation, sans autre forme de recours.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

mis à jour le 15 septembre 2011



Centre pour l'Education
et la Sensibilisation à la
coopération internationale
31, chemin William Rappard
CH - 1293 Bellevue
T (+41) 022 546 23 06
F (+41) 022 546 23 02
E info@eduki.ch